

Assemblée Générale de la Communauté de Communes du Pays d'Huriel Jeudi 8 octobre 2015

Etaient présents : Mesdames et Messieurs : COULANJON J., DEVAUX L., MARTIN P., LECHER P., AUGIAT J.C., TABUTIN M., LECLERC C., JANNOT C., ABRANOWITCH S., PICARELLI V., VENUAT J., CHABROL J.E., GALLEAZZI J., LHOPITEAU A., MARTIN J.P., DESAGES H., MERVAUX M.P., DUBREUIL J.C., NOWAK P., PHILIPPON A., LAMY R., BEAUFILS W., PETIT E., DUMONTET J.M., VINCENT G.

Délégués excusés : Messieurs DUBREUIL A., (pouvoir à JC. AUGIAT), BRODIN G., DAUGERON D. (pouvoir à C. JANNOT), PENAUD J.P (pouvoir à J. VENUAT), VALLET F. (pouvoir à JP. MARTIN), DUMONTET B., NURY S.

L'ordre du jour était le suivant :

- ✓ Intervention de la cellule « Habitat Energie » du Conseil Départemental : bilan de l'action sur le territoire
- ✓ Validation des offres des entreprises concernant le marché de la construction du gîte handicap de Chazemais
- ✓ Point de l'étude sur le rapprochement avec La Communauté de Communes du Val de Cher et de la Communauté d'Agglomération de Montluçon
- ✓ Bilan de la saison 2015 au PIT
- ✓ Approbation des indemnités de conseil et de budget de Madame la Trésorière d'Huriel
- ✓ Création d'un fonds d'aide à l'investissement pour les entreprises
- ✓ Réflexion sur la destination de la grange acquise dans le bourg d'Huriel
- ✓ Installation de nouveaux conseillers communautaires
- ✓ Questions diverses

Intervention de la Cellule « Habitat Energie »

En 2011, la Communauté de Communes s'est engagée dans le programme « Habiter mieux » de l'ANAH et a signé le protocole territorial d'aide à la rénovation de logements privés. Sont éligibles au programme les ménages propriétaires occupants remplissant des conditions de ressources et réalisant des travaux permettant une amélioration d'au moins 25 % de la performance énergétique.

L'aide a été fixée à 200 € par dossier permettant au propriétaire de bénéficier d'une prime complémentaire de 4 000 € en plus des aides de droit commun.

Depuis le démarrage, 13 dossiers ont été financés et 19 dossiers sont en cours.

Les services de la Cellule « Habitat Energie » ont ensuite présenté le dispositif avec des exemples d'opérations financées sur le territoire (document joint).

Le Conseil Communautaire après avoir pris connaissance du dispositif qui permet aux propriétaires occupants et bailleurs d'obtenir des subventions conséquentes décide d'optimiser l'information auprès des propriétaires privés par le biais des publications communales et du journal « Pl'Huriel » de la Communauté de Communes.

Validation des offres des entreprises concernant le marché de la construction du gîte handicap de Chazemais

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, retient les offres des entreprises suivantes pour la construction du gîte handicap

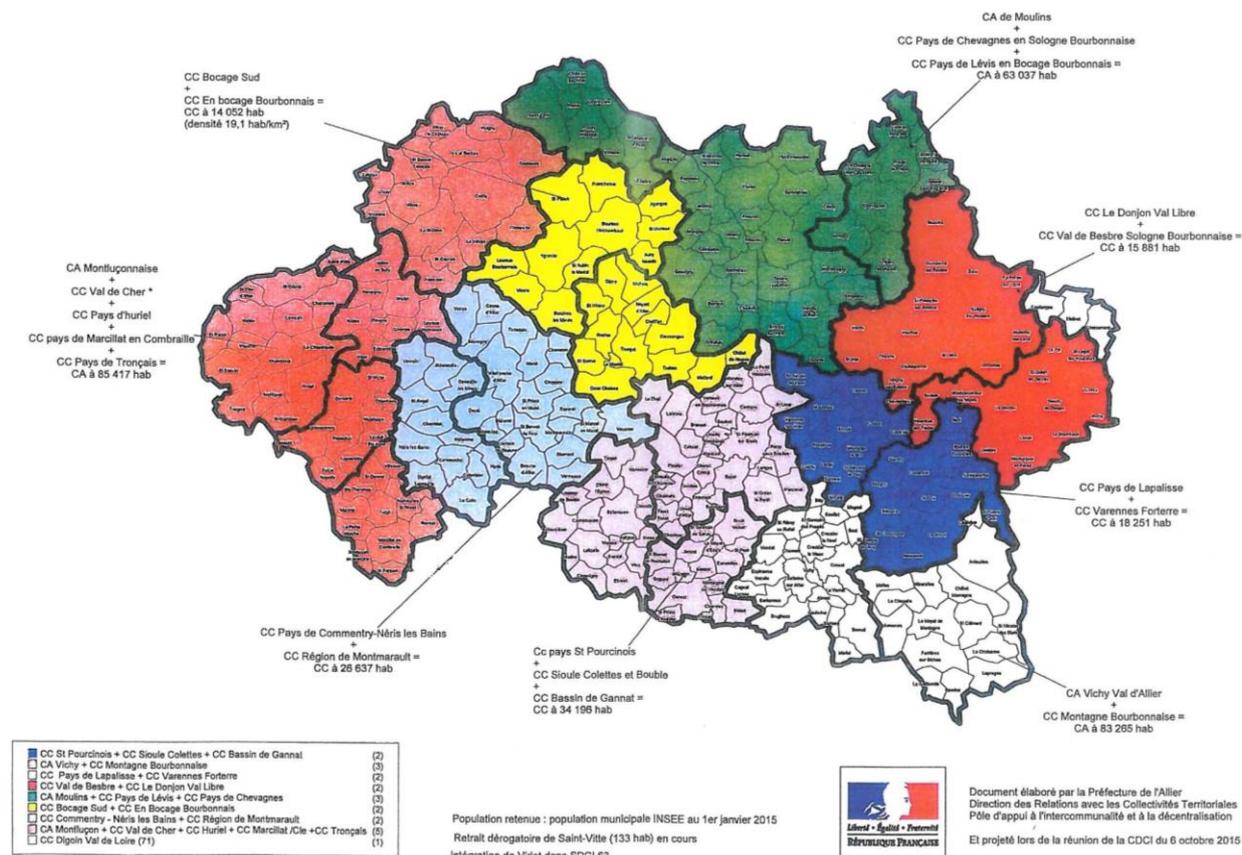
<u>Lot 1</u> :	Gros œuvre	Entreprise VIEIRA	130 840,82 € HT
<u>Lot 2</u> :	Charpente métallique	CMB	22 343,80 € HT
<u>Lot 3</u> :	Couverture	SARL TOUSSAINT	16 485,15 € HT
<u>Lot 3 bis</u> :	Étanchéité	SARL TOUSSAINT	17 461,01 € HT
<u>Lot 4</u> :	Menuiserie aluminium – vitrerie	Miroiterie de La Loue	9 741,35 € HT
<u>Lot 5</u> :	Menuiseries intérieures	Entreprise ADAM	47 313,40 € HT
<u>Lot 6</u> :	Plâtrerie – peinture	Entreprise GIRAUD	66 377,44 € HT
<u>Lot 7</u> :	Carrelage	SARL ZANELLI	12 957,41 € HT
<u>Lot 8</u> :	Sols souples	SOGEB MAZET	17 589,12 € HT
<u>Lot 9</u> :	Chauffage	SA DUMAS GIRY	84 990,11 € HT
<u>Lot 10</u> :	Electricité	CT Elec	38 254,37 € HT
<u>Lot 11</u> :	VRD	Société COLAS	69 929,95 € HT

Par ailleurs, le Conseil Communautaire valide l'offre de mission de coordination SSI de l'entreprise ICS Ingénierie Conseil Sécurité d'un montant HT de 1 870 €.

Point de l'étude sur le rapprochement avec La Communauté de Communes du Val de Cher et de la Communauté d'Agglomération de Montluçon

Le Président explique qu'une réunion de la CDCI a eu lieu mardi 6 octobre et que le Préfet de l'Allier a présenté son projet de carte intercommunale à fiscalité propre.

PROJET DE CARTE INTERCOMMUNALE A FISCALITE PROPRE (PROJET DE SDCI)



Ce projet prévoit le regroupement des Communautés de Communes du Pays d'Huriel, Val de Cher, Marcillat en Combraille, Pays de Tronçais et de la Communauté d'Agglomération Montluçonnaise ce qui représenterait 85 417 habitants. Le préfet arrêtera son projet le 15 octobre 2015 et les communes et EPCI auront deux mois pour délibérer. Ensuite, il convoquera la CDCI qui pourra ou non adopter ce projet avec des conditions de majorité. Le 31 mars 2016, le schéma sera définitivement adopté par le Préfet.

Le Président fait ensuite une présentation synthétique des conclusions de l'étude sur le rapprochement de notre Communauté de Communes avec la Communauté de Communes du Val de Cher, de Marcillat en Combraille et de la Communauté d'Agglomération Montluçonnaise. Sont évoqués les problèmes de gouvernance, de compétences nouvelles à acquérir dans le cadre de la loi Notre, ainsi que les différences de compétences entre les 4 entités (voir ci-joint).

L'ensemble des délégués fait part de son inquiétude face à cette réforme et exprime de multiples questionnements :

- Quel poids auront les délégués du territoire en terme de décision dans la nouvelle communauté ?
- Quelle représentation ?
- Que deviendront les services en place ?
- Quelle place sera faite aux nouveaux projets du territoire ?
- De quelle façon le personnel sera-t-il intégré ?

Une commission comportant un délégué par commune suivra pas à pas ce projet de réforme.

Bilan du PIT

Au total, **476 actes d'accueil** ont été réalisés sur la période de juillet / août 2015 (199 en juillet et 277 en août).

Cela correspond à **une fréquentation estivale de 710 personnes**. Cette dernière est **légèrement plus importante** en août avec 395 personnes contre 315 personnes en juillet.

En ce qui concerne la répartition de la fréquentation, elle **se concentre sur 3 semaines : du lundi 27 juillet au dimanche 16 août**.

Près de la moitié des visiteurs français sont originaires d'Auvergne. L'autre moitié est assez hétérogène avec notamment la domination des visiteurs provenant d'Ile de France.

Il faut noter que parmi les visiteurs auvergnats, les visiteurs provenant du département de l'Allier sont très largement majoritaire (94 %).

Ainsi, les visiteurs originaires du département de l'Allier représentent 48 % de l'ensemble des visiteurs tous départements confondus. Cela met en avant l'importance du tourisme de proximité et répond également à un besoin d'information des locaux.

En conclusion, le Président indique qu'une réunion de bilan est convenu avec le personnel du PIT et que le travail sera réorienté vers le développement touristique du territoire et non pas limité à l'accueil des touristes.

Approbation des indemnités de conseil et de budget de Madame la Trésorière d'Huriel

Le Conseil Communautaire approuve l'attribution des indemnités de conseil et de budget de la trésorière d'Huriel à hauteur de 528,07 € pour le conseil et 15,24 € pour le budget.

Création d'un fonds d'aide à l'investissement pour les entreprises

Le Président explique que les fonds LEADER pour la période 2014-2020 seront de plus de 5 millions d'euros. Seront recevables des dossiers de demande de subvention émanant du secteur public comme des privés. Leur mobilisation suppose néanmoins des contreparties financières sur le territoire français ce qui s'avère très compliqué pour les projets privés.

Le Président propose donc la création d'un fonds d'investissement au niveau intercommunal afin de permettre aux porteurs de projets d'aller collecter des Fonds Européens.

Aujourd'hui, une demande entre dans ce cadre. Elle émane de Monsieur Cherprenet restaurateur d'œuvre d'art à Huriel qui souhaite procéder à l'acquisition d'une nouvelle machine.

Le Conseil Communautaire décide de créer un fonds de 10 000 € qui viendra en appui aux porteurs de projets du territoire à hauteur de 10 % du montant du projet. L'aide sera plafonnée à 1 000 €. Ce soutien financier ne pourra avoir lieu que pour les dossiers éligibles aux Fonds Leader.

Réflexion sur la destination de la grange acquise dans le bourg d'Huriel

Le Président rappelle que la Communauté de Communes a acquis une grange à laquelle est adossé un petit atelier dans le bourg d'Huriel. Ce bien a été acquis en raison de son emplacement stratégique dans le bourg d'Huriel.

Cette acquisition ainsi que les travaux concomitants ont été inscrits dans le contrat de territoire qui sera signé prochainement avec le Conseil Départemental. Il est donc nécessaire aujourd'hui de bien définir la destination de cet immobilier.

Après en avoir débattu, le Conseil Communautaire décide d'affecter ce bien à la création d'une salle pouvant être dédiée à des expositions mais aussi à l'accueil d'un artisan et d'une entreprise de services.

Installation de nouveaux conseillers communautaires

Le Président fait part du changement de délégué communautaire sur la Commune de Viplaix. Est désormais nommé par la commune Monsieur Guillaume VINCENT en remplacement de Madame Bernadette Mallet.

Questions diverses

- ✓ Demande de mise à disposition d'un bureau du Relais Services Publics 2 jours par semaine

Le Président explique que Mesdames Delage et Van Pevernage, habitantes d'Huriel, ont fait connaître leur volonté de créer à Huriel une entreprise d'aide à la personne. Elles sollicitent la possibilité d'utiliser 2 jours par semaine un bureau du Relais Services Publics pour recevoir leur clientèle dans l'attente de trouver des locaux adaptés.

Le Conseil Communautaire décide de donner une suite favorable à cette demande.

✓ Demande de locaux par la société Bâtiment Service

Le Président explique que Monsieur De Freitas sollicite le Conseil Communautaire pour la location du nouvel atelier de la zone des Richardes à Huriel pour y développer une branche « Mise en œuvre de la pierre de taille ».

Le Conseil Communautaire décide de donner une suite favorable à cette demande. Le montant du loyer sera estimé lors de la réception des réponses aux demandes de subvention liées à ce projet.

✓ Demande de subvention par le Cercle d'Histoire Vivante

Le Président indique que le Cercle d'Histoire Vivante souhaite publier un nouveau Grimoire plus étoffé pour répondre à l'attente des lecteurs et sollicite dans ce cadre une subvention.

Le Conseil Communautaire décide leur allouer une subvention de 300 € sur le programme Anim'canton.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée. La prochaine assemblée générale aura lieu le mercredi 18 novembre à 18 heures à Archignat. Elle sera essentiellement consacrée à la restitution de l'étude sur le rapprochement des Communautés de Communes et de la Communauté d'agglomération montluçonnaise.